

**Comité Technique de Réseau
du 6 juillet 2021**

**Bilan de la crise sanitaire
Fiche n°1 : la priorité de la DGFIP, assurer la santé et la sécurité des agents**

La protection de la santé et de la sécurité de ses 100 000 agents constitue, pour la DGFIP, une priorité dans le cadre de la crise épidémique.

1. UN DISPOSITIF DE PILOTAGE DE LA CRISE TRANSPARENT

Dès l'annonce du premier confinement, un dispositif de suivi et de pilotage a été mis en place. Piloté par le bureau RH2C, le **tableau de bord de suivi de la crise sanitaire** a été élaboré quotidiennement pendant les périodes de confinement et a minima une fois par semaine pendant toute la crise. Fondé sur les déclarations en ligne de chaque direction, il a permis de disposer d'indicateurs sanitaires (le nombre de cas « covid », les ASA et les quatorzaines) et de gestion (le nombre de télétravailleurs, la force de travail disponible).

Les résultats de ce tableau sont partagés avec les délégations et les directeurs permettant ainsi un pilotage homogène de la crise sanitaire sur l'ensemble du territoire.

Les secrétaires généraux des organisations syndicales sont systématiquement destinataires de ce tableau de bord. Une fois par semaine, ils disposent également d'une cartographie détaillée portant sur le taux de télétravailleurs mais aussi sur le taux de télétravailleurs hors agents absents.

Cette information, partagée entre tous, est indéniablement un élément facilitateur dans la gestion de la crise. Son exploitation par chacun permet de confronter les différentes remontées et d'adapter au fur et à mesure les consignes et les mesures effectivement mises en place.

Toujours dans un souci de transparence, un **audit ministériel** a été mené dès la fin du premier confinement par ALIXIO-SOCOTEC sur un échantillon représentatif de sites pour vérifier la conformité de la mise en œuvre des consignes sanitaires dans les bâtiments. 41 sites de la DGFIP ont ainsi été audités. Les résultats de cet audit ont été présentés aux représentants du personnel. Ils ont révélé une bonne mise en œuvre des consignes sanitaires. Les recommandations des auditeurs ont été suivies pour les périodes de confinement ultérieures notamment sur la gestion de la documentation sanitaire, les conditions de mise à jour du DUERP et des consignes plus techniques relatives au respect de la signalétique.

Dans la suite de ces travaux, des référents COVID, nommés dès novembre 2020 à la DGFIP, dans chaque direction ont pu réaliser des tests de conformité dans les sites pour s'assurer du respect des consignes sanitaires. Cet exercice a été utile pour corriger certaines situations locales sur le port du masque et la signalétique notamment.

2. UNE INFORMATION MULTICANALE RÉGULIÈRE DES AGENTS

Dès le déclenchement de la crise, l'enjeu principal en matière de santé et de sécurité a été de délivrer rapidement l'information aux agents tout en s'assurant de sa fiabilité.

L'organisation de crise s'est appuyée en la matière sur **une étroite coordination entre la DGFIP (bureau RH2B) et le Secrétariat général (bureau SRH3B)**. Les différentes fiches repères diffusées par la DGFIP ont ainsi été validées par le médecin coordinateur national du Ministère afin d'assurer la cohérence des consignes entre les directions.

A chaque phase de l'épidémie, la DGFIP a relayé le « **guide pour l'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures de prévention face à l'épidémie de covid 19** » dont le contenu a fait systématiquement l'objet d'une validation en CHS-CT M.

Ces mesures sanitaires ont ensuite été présentées dans chaque instance de dialogue social local.

Plusieurs canaux ont été utilisés pour faciliter la circulation de l'information :

- des messages ont été adressés régulièrement par le directeur général aux agents à chaque temps fort de la crise pour rappeler les consignes sanitaires et tracer les perspectives ;
- une rubrique COVID 19 permanente a été mise en ligne sur Ulysse dès les premiers jours de la crise. Elle a rapidement été enrichie de nombreuses fiches et guides ainsi que d'une foire aux questions. ;
- chaque direction locale a également été appelée à relayer les différentes consignes sanitaires.

3. LES MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DES AGENTS

La limitation de la présence sur site des agents

La première protection mise en place à la DGFIP a été de limiter au strict nécessaire les interactions collectives par le recours massif d'abord aux autorisations d'absence puis, au fur et à mesure de la montée en puissance de l'équipement informatique, au télétravail.

Ce dispositif a été concilié avec la continuité de service attendu par le Gouvernement et les citoyens de la part de la DGFIP grâce à la mise en œuvre du plan de continuité de l'activité.

La responsabilité individuelle au sein de chaque service

Les gestes barrières ont été très rapidement relayés dans les services (message du Directeur général, relais par les directeurs et les responsables de service, fiche pratique, bandeau de rappel sur chaque mail envoyé, etc.).

A de rares exceptions près, ces gestes ont été respectés.

Une attention particulière pour les agents éloignés du service en raison de la COVID

La DGFIP a mis en œuvre les préconisations du médecin de prévention lorsqu'un agent relevait d'une des pathologies impliquant soit une autorisation d'absence soit un télétravail sur 5 jours. Au 15 juin 2021, 298 agents vulnérables sont en autorisations spéciale d'absence et 2 718 en télétravail 5 jours.

Des consignes ont été passées dès le printemps 2020 auprès des responsables de service afin qu'ils assurent un contact régulier avec les agents en situation de vulnérabilité placés soit en télétravail 5 jours par semaine soit en autorisation spéciale d'absence.

Une campagne de rappels, cette fois-ci par chaque service RH des directions, a été réalisée en mars 2021 auprès de ces agents.

La circulaire ministérielle du 26 mai maintient le dispositif individuel de protection mais, par anticipation, des travaux ont été menés dans le cadre d'une réunion technique du Comité National

des Conditions de Vie au Travail fin mai 2021 pour mettre à disposition des responsables de service une fiche pour les aider, le moment venu, à accueillir de nouveau ces agents physiquement dans le collectif de travail.

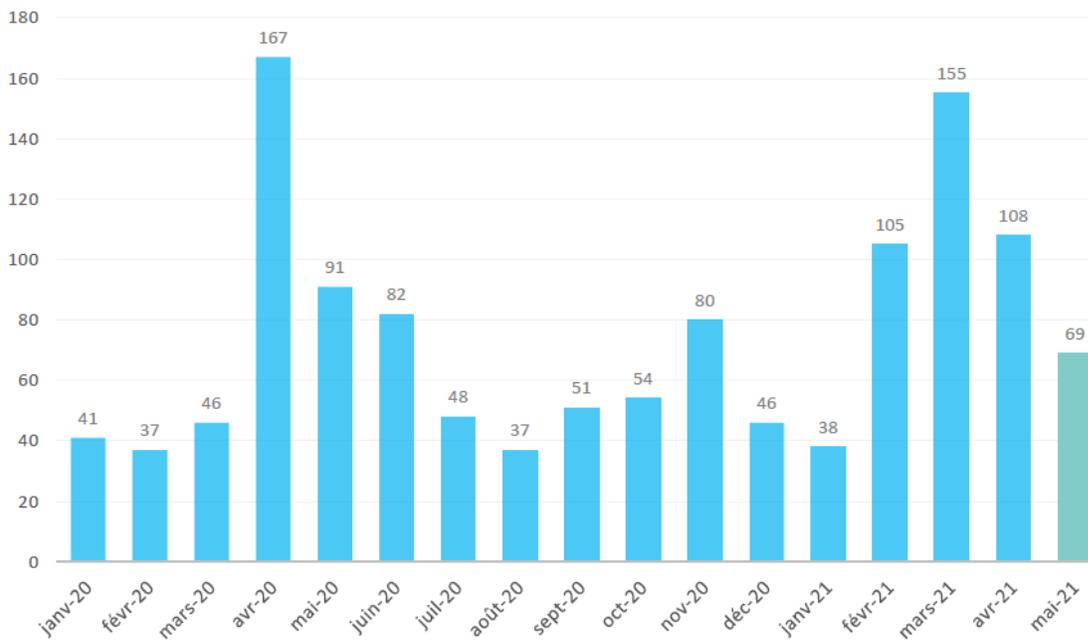
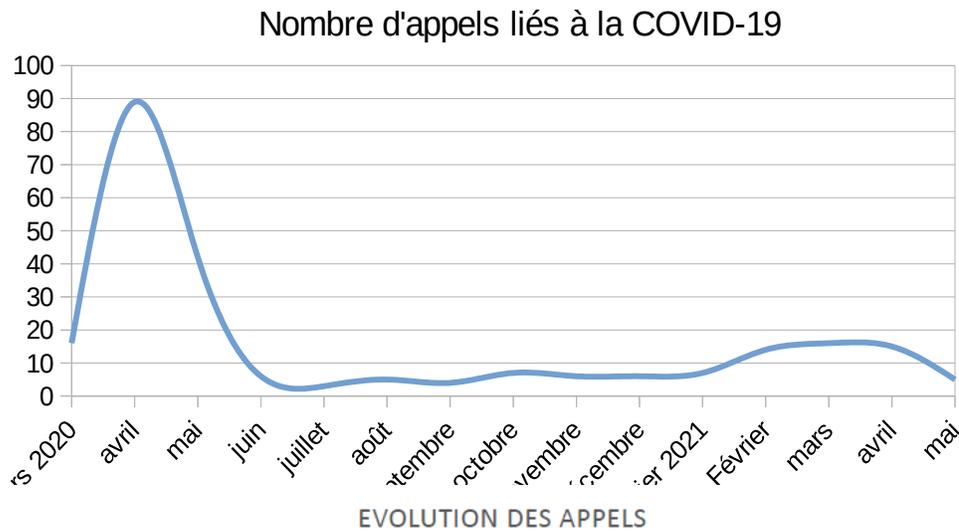
La mobilisation de la plateforme d'écoute

Dès le début de la crise, une réunion a été organisée avec le cabinet PRO-CONSULT pour organiser le suivi statistique anonymisé des appels d'agents pour des thématiques relevant de la crise sanitaire.

Le dispositif a été fortement sollicité lors du premier confinement : la plateforme a répondu à une forte attente face à l'anxiété générée par la peur de la maladie et la perte des repères de travail traditionnels.

Cet effet, de manière atténuée, a été également perçu au printemps 2021.

Le deuxième graphique présente l'évolution du nombre total d'appels (toutes causes) depuis janvier 2020.



Les masques et le gel

Au fur et à mesure des approvisionnements, des masques en tissus ont été remis aux agents. Dans le cadre du tableau de bord de suivi de la crise, un indicateur permettait de gérer les alertes en cas

Concernant le gel, la montée en puissance du dispositif a été directement liée à celui des stocks disponibles en France.

La restauration administrative

A chaque actualisation, le protocole restauration administrative a été diffusé auprès des responsables d'association de gestion de la restauration administrative.

Un dispositif d'indemnisation ad hoc a également été mis en place lorsque la restauration administrative était fermée.

4. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE SORTIE DE CRISE

Les campagnes de tests

Plusieurs campagnes de tests ont été proposés aux agents en 2021 soit suite à l'émergence d'un cluster soit dans une démarche de prévention des agents.

En tant qu'employeur, la DGFIP a mis à disposition des organisateurs (MASFIP ou ARS) ses locaux.

La vaccination dans l'environnement professionnel

Le Secrétariat général a engagé une campagne de vaccination dès le 8 avril 2021 pour les agents âgés de 55 ans et plus avec pathologies d'abord pour les agents des services centraux (sites de Bercy et Montreuil). En partenariat avec MFP services, plusieurs sessions ont déjà été organisées depuis (9-15-16 avril puis 18-22 juin) avec un périmètre élargi aux agents de la DRFIP de Paris. Ces sessions sont organisées dans le strict respect de l'anonymat, la vaccination relevant du libre arbitre de chacun.

La DGFIP a également facilité la vaccination de ses agents en octroyant une autorisation d'absence d'une demie-journée pour réaliser la vaccination ou lorsque l'agent souffre d'effets secondaires. De même, une autorisation d'absence « Divers » d'une demi-journée a été accordée à l'un des parents amené à s'absenter sur leur temps de travail pour faire vacciner leur enfant mineur de moins de 18 ans.

4. LES ENSEIGNEMENTS POUR DEMAIN

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de la gestion de la crise sanitaire :

- la nécessité d'un **circuit court d'informations** aussi bien vis-à-vis des agents que des organisations syndicales. La crise impose une forte réactivité : les informations doivent « descendre » vite et les alertes remonter rapidement. Les points réguliers entre la DGFIP et les représentants du personnel en est l'illustration ;

- un **document unique de prévention** qui, par sa lourdeur, ne permet pas de consigner rapidement un **risque émergent** et le dispositif de maîtrise des risques mis en place. Les travaux menés par le Secrétariat général pour améliorer le dispositif sont encouragés par la DGFIP qui contribue d'ailleurs à ces travaux en travaillant sur la construction d'un DUERP plus réactif dans le cadre de sa convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) ;

- la gestion de la crise au niveau local été la plus efficace lorsque un **dialogue permanent a été institué entre le médecin de prévention et la direction.**